

REGLEMENT ET CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Assurances et responsabilités

Le locataire est responsable des dommages corporels ou matériels qu'il cause à l'occasion de l'utilisation du matériel loué dont il a la garde (articles 1383 et 1384 du Code civil).

En cas de vol ou de perte du matériel loué, le locataire devra régler la valeur du matériel loué (voir tableau) et faire une déclaration à la police ou la gendarmerie.

Le locataire s'engage à utiliser le matériel avec soin et à régler tous les dommages causés à celui-ci.

Pour les locations d'au moins 24h, le locataire s'engage à pourvoir à l'entretien du cycle.

Conditions de location

La présentation d'une pièce d'identité et le dépôt d'une caution sont obligatoires pour toute location.

La caution ne peut en aucun cas servir à payer une prolongation de location.

La caution sert de forfait dédommagement en cas de casse.

Les locations se payent au départ et toute location contractée n'est pas remboursée.

Cyclorama Events ne loue pas de matériel aux mineurs non accompagnés d'un adulte.

Règles de sécurité (décret n°95-937 du 24 août 1995)

Cyclorama Events loue des cycles « conformes aux exigences de sécurité ».

Cyclorama Events loue les cycles, montés et réglés (freinage, hauteur de selle, etc.).

Cyclorama Events vous donne une instruction orale à chaque location.

Cyclorama Events vous rappelle qu'il est interdit de modifier le cycle loué, d'effectuer des réparations importantes, de sous-louer le cycle, de transporter un passager autre qu'un enfant en bas âge, à condition que soit installé un siège agréé.

Cyclorama Events tient à votre disposition des sièges enfants et des casques conformes à la réglementation en vigueur.

Cyclorama Events vous informe que vous devez respecter le Code de la route.

Conditions normales d'utilisation et mises en garde

Les vélos doivent être rendus en bon état de fonctionnement.

Les chutes occasionnent des dégâts sur la partie cycles, notamment les gardes boues avant et arrière.

Les manettes de vitesses sur le guidon, les gaines de câbles qui se trouvent à l'avant du guidon sont fragiles.

Après une chute, veuillez à ne pas faire faire un tour à 360° à votre guidon car cela endommage les câbles et le système de freinage.

Le système de vitesses NEXUS sur les vélos de ville ainsi que les dérailleurs arrière sur les VTT fixés sur l'axe de roue arrière sont très fragiles en cas de chute.

Nous vous rappelons que le passage des vitesses sur les VTT se fait en pédalant.

Les dérapages répétés sollicitent les pneus et désaxent la chaîne, ce qui risque de faire sauter celle-ci !

Concernant l'apprentissage du vélo pour les enfants:

Nous mettons à votre disposition des cycles pour débutants.

Les chutes à répétitions et la casse ne sont pas de notre responsabilité.

La caution sert de forfait dédommagement en cas de casse.

MERCI DE BIEN VOULOIR SIGNALER LES ANOMALIES AVANT VOTRE DEPART SUR LA FICHE D'ENREGISTREMENT.

Merci pour votre compréhension.

BONNE PROMENADE !